



RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME

Lors de la séance du 8 mars 2021, le conseil municipal de Ristigouche-Partie-Sud-Est a adopté des projets de règlements modifiant son Plan et ses Règlements d'urbanisme. Ceux-ci datant de plusieurs années, une révision en profondeur a permis de les actualiser et de les rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon. Une consultation publique sur ces projets de règlements aura lieu au cours des prochaines semaines. Pour respecter les mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la Covid-19, une consultation publique « écrite » est prévue. Elle aura lieu du 29 mars au 18 avril inclusivement. Durant cette période, les personnes intéressées par ces projets de règlement pourront les consulter sur le site internet de la Municipalité (<https://ristigouche.ca/>) et transmettre leurs questions et commentaires par courriel (dq@ristigouche.ca) ou par la poste (35 chemin Kempt, Ristigouche-Sud-Est (Québec), G0J 1V0). Le présent document constitue un résumé du Plan d'urbanisme de la municipalité. Si les directives de santé publique le permettent, les versions intégrales des projets de règlement seront aussi disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité en prenant un rendez-vous au préalable au 418-788-5769.

LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

ENVIRONNEMENT

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS
Protéger la qualité des milieux riverains et aquatiques	Limiter les dégradations des berges et des cours d'eau	Application des bandes de protection riveraine définies à la Politique de protection des rives et du littoral
	Prévenir la pollution du milieu naturel	Exercer un contrôle des installations sanitaires domestiques et rejets en provenance des établissements de production animale
Favoriser un cadre environnemental de qualité	Éviter les problèmes de nuisances et des conflits liés à la détérioration de l'environnement	Restreindre la mise en exploitation de nouvelles carrières et gravières à l'intérieur des zones périurbaines
		Définir des normes de lotissement à bâtir qui assureront une alimentation en eau potable et un traitement des eaux usées adéquat
		Édicter un règlement sur les nuisances
	Protéger les habitats fauniques	Protéger les ravages de cerfs de Virginie
		Protéger la halte migratoire
		Protéger la rivière Ristigouche
Disposer adéquatement des eaux usées	Protéger la réserve écologique de Ristigouche	
Gérer adéquatement les déchets domestiques ou autres	Appliquer les règlements du MELCC relatifs aux rejets des eaux usées des résidences isolées	
	Maintenir un site de dépôt adéquat et approuvé	

HABITAT ET ACTIVITÉS HUMAINES

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS
Harmoniser l'utilisation des activités humaines	Favoriser le regroupement des usages urbains	Délimiter des zones périurbaines
Améliorer la qualité des infrastructures municipales	Assurer l'efficacité des services municipaux	Mettre sur pied un programme préventif d'entretien des services municipaux et du réseau routier
	Assurer une structuration cohérente des futurs développements	Prescrire une largeur minimale de lotissement des rues.
		Prévoir les modalités de mise en œuvre des nouveaux développements.
Assurer la sécurité du milieu bâti	Maintenir opérationnel un plan de mesures d'urgence.	
	Maintenir des ententes intermunicipales sur la protection incendie	
	Restreindre ou prohiber les implantations de bâtiments (sauf exception) à l'intérieur des zones inondables et des zones d'érosion	

POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS
Développer le potentiel récréotouristique de la municipalité	Mettre en valeur des éléments environnementaux ou autres offrant un potentiel intéressant.	Développement touristique du chemin Kempt.
		Mettre en valeur le panorama offert par la rivière Ristigouche.
		Développer l'accessibilité de la rivière Ristigouche et les chutes de la rivière Kempt
	Développer les loisirs de la motoneige	
Améliorer l'aspect visuel du panorama	Restaurer les carrières et les gravières qui ne sont plus en exploitation	

RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME

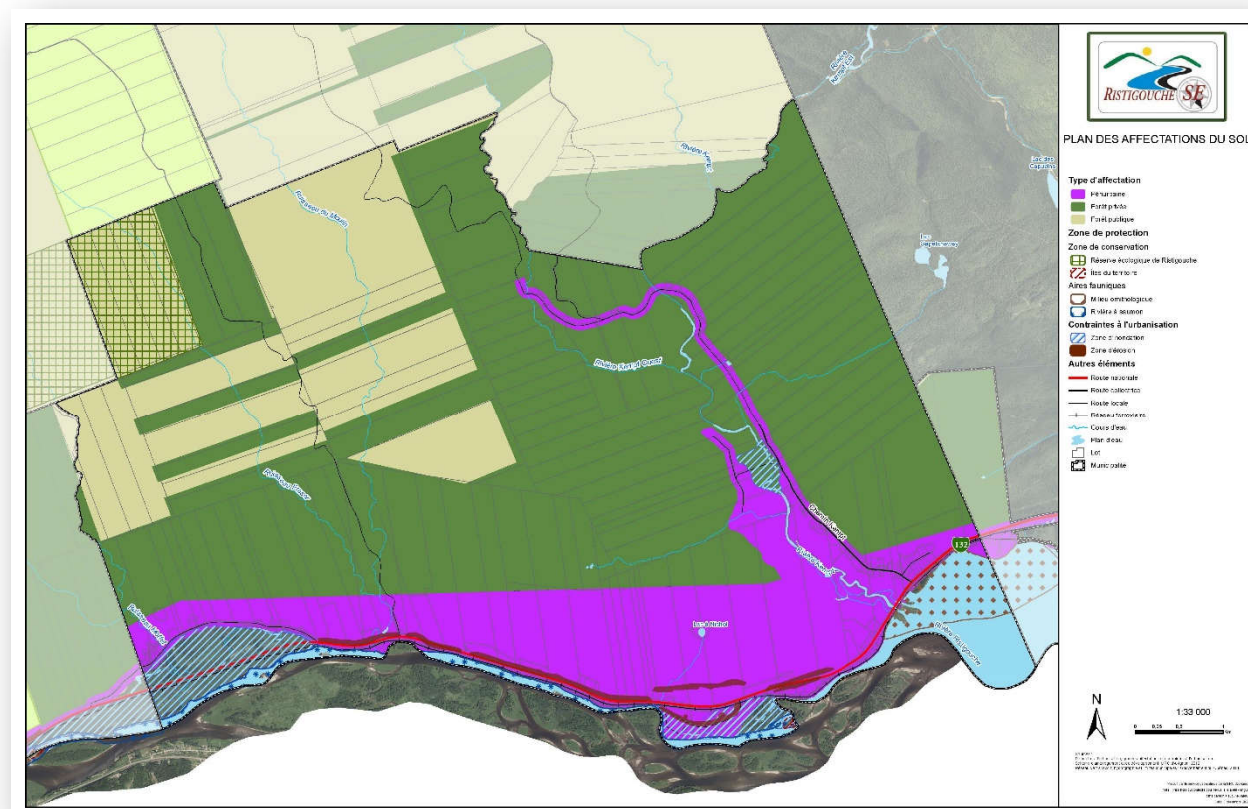
RESSOURCES

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS
Utiliser les ressources du territoire de manière rationnelle	Favoriser le développement de la ressource forestière	Favoriser l'aménagement forestier dans les boisés privés
	Favoriser le développement de la ressource minière.	Favoriser l'exploitation et l'exploration minière
	Favoriser le développement des autres ressources là où le potentiel le justifie	

LES AFFECTATIONS DU SOL

Le territoire de la municipalité a été découpé en aires d'affectation dans lesquelles certains usages sont autorisés. Les grandes affectations du sol correspondent aux fonctions dominantes qui sont attribuées aux diverses parties du territoire de la municipalité. Elles se répartissent comme suit:

- Affectation périurbaine ;
- Affectation forêt privée ;
- Affectation forêt publique.



LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Simultanément à l'adoption du Plan d'urbanisme, la Municipalité a adopté des Règlements d'urbanisme portant sur :

- Le zonage ;
- Le lotissement ;
- La construction ;
- Les permis et les certificats.

Il est possible de consulter le plan de zonage et les grilles de spécifications lesquels font partie intégrante du Règlement de zonage et précisent les usages autorisés par zone. Le Règlement de zonage peut être plus précis et plus restrictif que le Plan d'urbanisme.

Note : Le présent document constitue un résumé du Plan d'urbanisme. Il est important de se référer au texte intégral du projet de Plan d'urbanisme.